

« Non, nous ne sommes pas débordés par la demande d'asile » (François Héran)

Recueilli par Carine Janin

Le gouvernement a organisé lundi, après un report d'une semaine en raison du décès de Jacques Chirac, un débat sans vote sur l'immigration. Un an après la promulgation de la loi asile immigration, la France veut muscler sa politique d'accueil des réfugiés, suscitant des remous jusque dans sa majorité. Professeur au Collège de France, le sociologue et démographe François Héran remet en cause le « diagnostic » de départ sur lequel repose ce débat, le jugeant « erroné ».

« Pour pouvoir accueillir tout le monde dignement, on ne doit pas être un pays trop attractif », a dit le président Macron récemment sur Europe .1 La France a durci le ton sur le thème de l'immigration, alors qu'un débat sans vote a lieu lundi 7 octobre 2019 à l'Assemblée nationale sur le sujet. Un débat qui génère un certain malaise jusque dans les rangs de la majorité.

Titulaire de la chaire « Migrations et sociétés » au collège de France où il a été élu professeur en 2017, le sociologue et démographe François Héran estime que le diagnostic sur lequel repose le débat sur l'immigration est **« erroné »**. **« Nous ne sommes pas débordés par les demandeurs d'asile »**, explique cet ancien directeur de l'Institut national des études démographiques (Ined), chiffres à l'appui. Entretien.

Quel regard portez-vous sur le débat sans vote sur l'immigration prévu aujourd'hui ?

Je ne vois pas les bases objectives qui justifient ce débat. Il est dit qu'avec 120 000 demandes d'asile en 2018, nous serions débordés. Que nous serions en passe de devenir le pays d'Europe le plus sollicité. Que ce serait dû à d'exceptionnels « facteurs d'attractivité » (Aide médicale d'État, droit du sol, regroupement familial, protection sociale...), comme si les demandeurs d'asile étaient avant tout des profiteurs.

Le président Macron veut **« regarder l'immigration en face »**. Faisons-le, mais en soulignant d'abord que le diagnostic de départ est erroné.

Pour quelles raisons ?

Il y a une règle élémentaire à respecter quand on prétend comparer les pressions migratoires d'un pays à l'autre, c'est de tenir compte de l'importance du pays d'accueil (population, revenu par habitant). Or le nombre de demandeurs d'asile pour un million d'habitants (120 000 rapportés à 67 millions) ne place pas la France au 1^{er} ou au 2^e rang des pays européens mais loin derrière, au 11^e rang. Si l'on inclut la richesse par habitant, elle recule au 15^e rang. Et si, au-delà des demandes, on considère les décisions positives de protection, la France se situe au 16^e rang. Pas de quoi pavoiser ; pas de quoi se plaindre non plus.

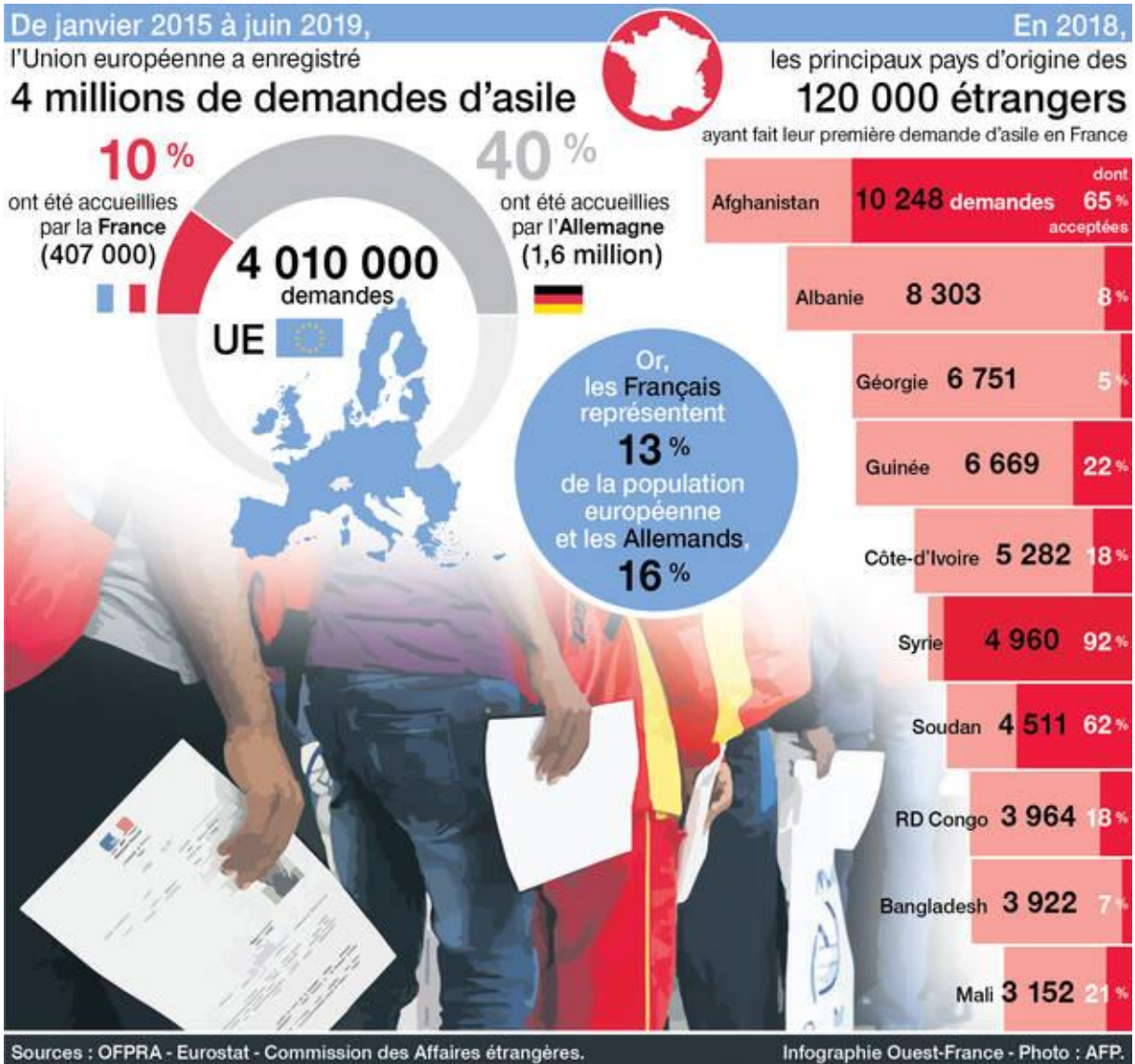
Il faut comparer, dites-vous, ce qui est comparable...

J'insiste là-dessus : il ne s'agit pas de torturer les données. Je fais une comparaison dont nous sommes tous familiers dans la vie quotidienne. Si je dois comparer le prix de deux paquets d'un même produit, dont l'un fait 100 grammes et l'autre 250, j'essaie de considérer le prix pour 100 grammes. De même pour la teneur en sel !

Il serait incongru de comparer le prix de deux appartements en ignorant les mètres carrés. Ce sont là des règles élémentaires qu'un ancien inspecteur des finances comme Emmanuel Macron ne peut ignorer. Non, nous ne sommes pas débordés par la demande d'asile, nous nous situons sous la moyenne européenne. Comparer la pression migratoire d'un pays à l'autre en maniant uniquement des chiffres absolus, c'est un attentat à la raison.

Le gouvernement s'inquiète malgré tout d'une hausse des demandeurs d'asile ?

C'est un fait : la demande a augmenté de 25 % depuis janvier 2017, alors qu'elle a baissé de 50 % en Allemagne. Mais, en proportion, ce mouvement consiste simplement à nous rapprocher de la moyenne européenne, dont nous étions très éloignés ces dernières années. Les Allemands redescendent de l'Everest et nous gémissons d'avoir à monter les pentes du Morvan. En réalité, nous ne sommes pas plus attractifs que les autres pays et, surtout, l'idée que notre système légal ou social serait fortement attractif pour les migrants tombe à l'eau. Nous ne sommes pas si attirants que cela.



La demande d'asile en France et en Europe. | SERVICE INFOGRAPHIE, OUEST-FRANCE.

Le gouvernement pointe l'afflux des demandes d'asile venant d'Albanie et de Géorgie...

Je ne dis pas qu'il n'y a pas de problème. Les Géorgiens et les Albanais arrivent derrière les Afghans, au 2^e et 3^e rang des nationalités réclamant l'asile en France. La Géorgie est une sorte de Grèce orientale, une petite nation chrétienne et francophile qui a su résister aux empires perse, ottoman et russe.

Ses citoyens ont obtenu récemment la possibilité de faire des séjours de trois mois dans l'espace Schengen avec un visa touristique. On s'étonne maintenant que certains en profitent pour demander l'asile. Quant à l'Albanie, logée entre l'Italie et la Grèce, c'est une nation européenne, qui devrait rejoindre un jour l'Union.

Pourquoi veulent-ils venir en France ?

Ce sont des pays « sûrs », certes, mais pas autant que la France, en raison des défaillances de leur système judiciaire. Mais le principal facteur, selon moi, est leur niveau de développement. Les pays qui migrent le plus au monde ne sont pas les plus pauvres mais ceux

qui ont un indice de développement intermédiaire (au niveau 6 ou 7 sur une échelle de 10) : Mexique, Turquie, Maghreb, Asie centrale, pays Baltes, pays des Balkans.

Or, la Géorgie est à ce niveau, l'Albanie aussi. Regardez les Balkans ex-communistes (Roumanie, Bulgarie, Serbie, etc.) : 22 % de leur population vit à l'étranger, contre 3 % seulement de la population subsaharienne ! C'est qu'il ne suffit pas d'avoir l'aspiration à migrer, encore faut-il en avoir les moyens.

Si, en plus, vous avez des liens forts avec l'Europe et un niveau d'éducation élevé, la frustration est grande..

Accordons-leur des visas circulaires au lieu de les acculer à des solutions sans issue.

Si le président Macron part d'un diagnostic erroné, pensez-vous qu'il est guidé par des objectifs électoralistes ?

On ne peut pas reprocher aux hommes politiques de s'intéresser aux élections. Cela fait partie de la démocratie. Ce que je souligne pour ma part, c'est la nécessité de fonder le débat sur des bases objectives. On pourra alors concentrer nos forces sur les vrais problèmes de l'immigration : la concentration géographique, l'apprentissage de la langue, le décrochage scolaire de la deuxième génération, le respect des valeurs communes, la question des discriminations...

Selon un sondage récent sur les « fractures françaises », les deux tiers des Français trouvent qu'il y a trop d'étrangers...

En 2018, la France comptait entre 7 et 8 % d'étrangers (près de 5 millions). La question est mal formulée, l'opinion songe sans doute aux immigrés (6,5 millions, soit près de 10 %), à quoi elle ajoute les enfants nés en France et, sans doute aussi, les Français « visibles » de l'Outre-mer... Au total, près d'un quart de la population.

Alors, qui est de trop ? Quand on interroge l'opinion publique, elle trouve toujours que les autres sont de trop. Surtout s'ils sont visibles physiquement et religieusement et qu'en plus, ils sont des nôtres. Ce qui intrigue, c'est que ces chiffres varient peu dans le temps et dans l'espace, y compris dans les pays, qui n'accueillent quasiment pas d'étrangers, comme l'ex-Allemagne de l'Est ou l'Europe centrale.

L'Europe, dites-vous, est un continent d'immigration...

Oui, et regarder l'immigration en face, c'est comprendre que l'immigration, qu'on le veuille ou non, est désormais une composante banale de nos populations. Le déni, c'est de vouloir l'ignorer. Faut-il flatter l'opinion dans le sens de ses peurs ? Faut-il caler nos politiques sur les sondages ? La démocratie n'est pas synonyme de politique d'opinion. Elle doit aussi ménager le temps de la délibération pour s'informer, évaluer, peser le pour et le contre. C'est là que les chercheurs ont une mission à remplir. J'ai été auditionné ces jours-ci, avec d'autres collègues, par deux commissions de l'Assemblée nationale. Les députés m'ont posé de nombreuses questions avant le débat du 30 septembre sur l'immigration. À eux de décider maintenant. En connaissance de cause.